MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025-255

Approuvant la signature d'un avenant n°1 au marché de restauration intérieure de l'Eglise Sainte Marie Madeleine pour le lot 1 « ECHAFAUDAGE – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE »

VU l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision 2024-234 en date du 28 novembre 2024 approuvant la signature d'un marché de restauration intérieure de l'Eglise Sainte Marie Madeleine pour le lot 1 « ECHAFAUDAGE – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE » représenté par la société J RICHARD ;

CONSIDERANT des travaux de démolition de la gaine de chauffage dans la sacristie ;

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de signer un avenant n°1 au marché de restauration intérieure de l'Eglise Sainte Marie Madeleine pour le lot 1 « ECHAFAUDAGE – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE » représenté par la société J RICHARD ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un avenant n°1 au marché de restauration intérieure de l'Eglise Sainte Marie Madeleine pour le lot 1 « ECHAFAUDAGE – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE » représenté par la société J RICHARD- 10 RUE DES TULIPIERS - 91580 ETRECHY est signé.

ARTICLE 2
Cet avenant n°1 concerne la démolition de la gaine de chauffage dans la sacristie afin de poser le TGBT.

ARTICLE 3
Le montant de l'avenant N°1 est de 2 810 € HT soit 3 372 € TTC.
Le montant total du marché s'élève donc à 367 755,65 € HT soit 441 306,78 TTC.

ARTICLE 4
La dépense est inscrite au Budget Ville 2025.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Comptable Public.

Fait à Marcoussis, le 9 décembre 2025

Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20251209-DEC2025-255-AU
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025